

Projet éducatif territorial



Commune de CHANCELADE

mise à jour 2015

SOMMAIRE

Informations pratiques.....	p. 3
Territoire concerné.....	p. 4
Genèse du projet de réforme.....	p. 5
Objectifs éducatifs.....	p. 6
Mise en œuvre pédagogique.....	p. 7
Effets attendus.....	p. 7
Organisation retenue.....	p. 8
Contenus.....	p. 11
Modalités pratiques.....	p. 14
Partenaires.....	p. 14
Conduite du projet.....	p. 15

INFORMATIONS PRATIQUES

Organisateur :

Mairie de Chancelade
Hôtel de Ville
2 avenue des Reynats – BP 25
24 650 CHANCELADE
Tél. : 05.53.07.91.00
Fax : 05.53.07.91.01

Responsable :

M. Michel TESTUT
Maire de Chancelade
maire@chancelade.fr

Coordinateur du projet / Contact :

Ronteix Nathalie
Directeur du Service Animation/Jeunesse
Téléphone : 05 53 07 91 17
Adresse électronique : jeunesse@chancelade.fr

Établissements scolaires concernés :

École Maternelle de Chancelade
8 rue des libertés
24 650 Chancelade
Tél. : 05 53 04 70 04

École élémentaire de Chancelade
1 rue André Maurois
24 650 Chancelade
Tél. : 05 53 54 96 25

Accueil de Loisirs partenaire :

Accueil de Loisirs Multisites de Chancelade

TERRITOIRE CONCERNE

Le projet éducatif territorial ici présenté prévoit la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur la commune de Chancelade.

Chancelade est une commune de plus de 4000 habitants faisant partie de l'unité urbaine de Périgueux : « le Grand Périgueux ». Zone périurbaine, la commune offre à ses habitants un cadre de vie privilégié, alliant les avantages de la proximité de la ville et ceux de la ruralité. L'habitat est éclaté et compte de nombreux quartiers résidentiels dans lesquels se mêlent des personnes de différentes catégories socioprofessionnelles et de diverses origines.

Une communauté de personnes non-sédentaires réside plusieurs mois de l'année sur la commune et scolarise les enfants dans les établissements municipaux.

La commune connaît une croissance démographique assez importante et les services publics s'organisent pour faire face à la demande de ces nouveaux résidents.

Actuellement, deux groupes scolaires (une école maternelle et une école élémentaire) accueillent environ 410 enfants au quotidien (250 à l'élémentaire et 160 à la maternelle).

Un accueil de loisirs multisites est proposé aux familles par la commune. Il accueille les enfants de 3 à 5 ans les mercredis et vacances scolaires. Les enfants de 6 à 12 ans sont accueillis les mercredis, durant les vacances scolaires, mais aussi avant et après la classe pour les jours d'école. Les adolescents de 12 à 15 ans sont accueillis durant les vacances scolaires.

La commune organise aussi des accueils non déclarés (garderies) : avant et après la classe à l'école maternelle et entre 11h30 et 13h30 à l'école élémentaire.

Une ludothèque et une médiathèque sont aussi au service des administrés.

Des équipements complémentaires existent sur la commune : un complexe sportif comportant un stade, des terrains de tennis dont un couvert, un boulo-drome, un skate-park, un dojo..., un centre socioculturel avec des salles de musique et une salle de spectacle, ainsi que d'autres salles communales.

La commune est forte d'un important tissu associatif. En effet, plus de 1200 personnes sont affiliées à au moins une association sur la ville. L'amicale laïque de Chancelade gère 17 sections différentes, il existe aussi une association pour le club de foot-ball et une association de judo.

GENESE DU PROJET DE REFORME

Dès le début de l'année 2013, les élus de la commune de Chancelade ont fait part de leur désir de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2013-2014.

Un groupe de travail paritaire a été constitué (5 enseignants, 5 représentants de parents d'élèves et 5 élus et techniciens) pour envisager les différentes possibilités de mise en œuvre.

Tous les membres étaient d'accord pour placer le bien-être des enfants au cœur de leurs préoccupations. Il fallait leur permettre de profiter de rythmes d'apprentissage mieux répartis dans la semaine, cohérents. Il fallait aussi offrir aux enfants un accès facilité à des activités sportives, artistiques et culturelles pour développer des compétences, des connaissances complémentaires de la scolarité.

Un premier consensus a été trouvé sur les horaires d'école : à partir de la rentrée 2013-2014, tous les enfants finiront l'école à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et auront classe de 9h à 12h le mercredi.

A partir de là, le service Animation/Jeunesse s'est emparé du projet pour être force de proposition d'une offre socio-éducative de qualité, accessible, qui valorisera les acteurs éducatifs locaux, le tissu associatif et les équipements municipaux.

La commune de Chancelade a donc décidé de respecter les exigences de la réforme, sans demande de dérogation tout en allant plus loin que les obligations données aux collectivités par la réforme. En effet, la commune permettra aux enfants de bénéficier d'accueils dépassant les horaires historiques des écoles pour leur permettre de profiter de tous les équipements de la ville. Elle offre aussi un service de transport gratuit des enfants vers leurs lieux d'activité associative pour faciliter la vie des familles.

OBJECTIFS EDUCATIFS

La commune de Chancelade met en œuvre une politique enfance et jeunesse forte, au plus près des besoins des familles et des enfants.

La réforme des rythmes scolaires doit permettre aux enfants de se sentir mieux dans leur scolarité mais aussi dans leur vie de tous les jours. Écrire un projet éducatif territorial permet d'harmoniser les pratiques éducatives entre les différents éducateurs que peuvent rencontrer les enfants tout au long de la semaine. Cela permet aussi de se donner les moyens de dépasser certaines situations non-satisfaisantes actuellement en termes de relations entre jeunes, d'intégration de populations, d'accès à l'offre culturelle...

LES VALEURS PORTEES PAR LA COMMUNE

- La promotion de l'égalité, de la fraternité et de la solidarité
- La prise en compte des enfants dans leur globalité (dimensions affective, cognitive, motrice...)
- Le respect de la laïcité
- Le combat contre les déterminismes (biologique, social et culturel)
- L'éducabilité de chacun
- L'acceptation de la différence et le respect de chacun
- La co-éducation visant le bien-être de chaque enfant en donnant à chaque co-éducateur (parents, enseignants, professionnels des structures enfance...) sa place pleine et entière

LES PRINCIPES

Les professionnels des accueils de loisirs se placent dans une position d'acteurs complémentaires dans l'éducation des enfants. En effet, c'est dans une relation constante et de confiance mutuelle avec les parents et les enseignants que les personnels d'animation pourront identifier les besoins de chaque enfant pour leur permettre un épanouissement optimum.

La découverte de la vie en collectivité est aussi au cœur du travail de l'équipe d'animation. Le groupe (collectif enfants) est un moyen complémentaire à l'épanouissement individuel. C'est dans l'inter-relation que chacun grandit au mieux.

OBJECTIFS EDUCATIFS

- x Permettre aux enfants d'accéder à des activités socio-éducatives de qualité visant l'épanouissement individuel et la découverte culturelle.
- x Développer les notions d'entraide et de solidarité
- x Favoriser la citoyenneté au sein des accueils de loisirs

MISE EN OEUVRE PEDAGOGIQUE

La mise en œuvre pédagogique du dispositif, décrite ici, précise les modalités d'action des équipes d'animation de la commune. Les enseignants travaillent de manière à appliquer les directives Éducation Nationale (programmes scolaires), les bénévoles et intervenants associatifs permettent aux enfants de découvrir des pratiques sportives et culturelles en visant la progression vers la performance. Les parents, acteurs principaux de l'éducation de leurs enfants, assurent la transmission des valeurs éducatives qu'ils portent.

Les équipes d'animation se positionnent comme complémentaires de ces actions éducatives. Elles doivent donc bien compléter l'action éducative en insistant sur le groupe et la vie collective et doivent surtout créer le lien entre les différents temps éducatifs de la vie des enfants. Il appartient aux équipes d'animation d'organiser les journées des enfants de manière à faire qu'elles ne soient pas une superposition d'apports éducatifs.

L'organisateur du dispositif a fixé des objectifs éducatifs. Il appartient aux équipes de professionnels de prévoir de quelle manière ces objectifs vont être concrètement traduits. Plusieurs documents permettront de se situer dans cette mise en œuvre pédagogique :

Le projet pédagogique général

Écrit par l'équipe de direction des accueils de loisirs pour la durée du PEDT, il prévoit l'organisation générale des accueils, traduit les principes et valeurs éducatives en objectifs pédagogiques mesurables de manière à permettre à l'équipe de situer son action. Il décrit les moyens alloués ainsi que les attentes de l'organisateur vis à vis de chacun des acteurs.

Les projets pédagogiques opérationnels

Écrits par les équipes d'animateurs pour l'année scolaire, ils décrivent le schéma pédagogique choisi pour atteindre les objectifs : contenus généraux, organisation des collectifs enfants, moyens nécessaires, critères et indicateurs d'évaluation.

Les projets d'activité

Écrits par chaque animateur à chaque période, ils décrivent séance par séance les contenus précis, les moyens mobilisés et prévoient les conditions nécessaires pour assurer la sécurité des enfants.

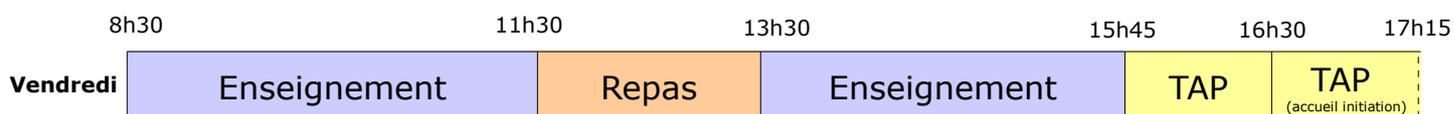
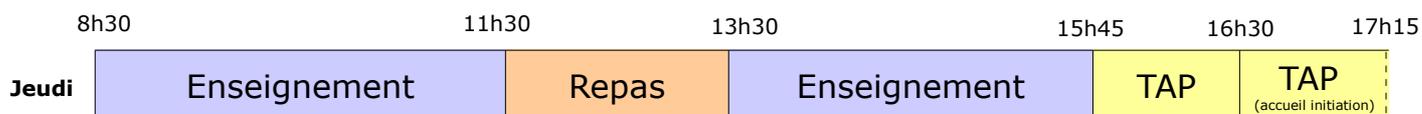
EFFETS ATTENDUS

Cette réforme doit permettre aux enfants de bénéficier de meilleurs rythmes d'apprentissage et d'un accès facilité à l'offre socio-éducative. L'objectif final est bien de multiplier les chances de réussite scolaire et sociale de chacun des enfants. Les effets ne seront pas quantifiables à court terme. Quelques données objectives pourront néanmoins être étudiées : nombre d'enfants inscrits dans une activité associative, nombre d'enfants inscrits dans les accueils de loisirs municipaux... Les enseignants et les parents d'élèves pourront aussi apporter un regard plus subjectif

sur le sentiment de fatigue perçu par les enfants.

ORGANISATION RETENUE

HORAIRES DE CLASSE



TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

A la sortie des classes, les enfants pourront accéder à différentes modalités d'accueil :

Choix 1 : La prise en charge familiale

Les enfants finissent leur journée à 15h45 et sont pris en charge par leurs parents à la sortie des classes.

Choix 2 : L'accueil découverte

Les enfants sont pris en charge jusqu'à 16h30 par des animateurs municipaux. Les animateurs proposent des activités socio-éducatives diversifiées aux enfants en privilégiant la pédagogie de projet et la continuité entre les séances. Ils mettent en œuvre le projet éducatif municipal qui prévoit entre autres la valorisation de l'éducation à l'environnement, l'éducation à la citoyenneté et la découverte de nouvelles pratiques.

Choix 3 : L'accueil initiation

Les enfants sont pris en charge jusqu'à 17h15.

Deux thématiques possibles :

- Art et Culture
- Sports

Les enfants sont accueillis en dehors de l'école (mise en place d'un transport) et bénéficient chaque semaine d'une séance d'initiation animée par les animateurs de la commune. Chaque enfant assiste aussi à une séance hebdomadaire encadrée par des intervenants extérieurs spécialisés d'une discipline.

Choix 4 : L'accueil approfondissement/vie associative

Les enfants sont pris en charge à partir de 15h45. Un service de transport encadré par du personnel municipal amène les enfants inscrits sur les lieux d'activité, dans une association ou un club chanceladais. Une fois sur place, les enfants sont sous la responsabilité des associations ou clubs qui peuvent proposer, des activités allant de l'initiation à une pratique de club.

Pour les enfants de l'école maternelle :

Les enfants de l'école maternelle pourront profiter de toutes ces modalités hormis l'accueil initiation.

Les ACCUEILS PERISCOLAIRES historiques de la commune (ALAE pour l'élémentaire et garderie pour la maternelle) fonctionneront toujours jusqu'à 18h30 aux mêmes conditions d'encadrement et de facturation.

DESCRIPTION DES CHOIX DE TAP

Choix 1 : Prise en charge familiale

15h45

Classe	Prise en charge des enfants devant l'école par les personnes autorisées
--------	---

Choix 2 : Accueil périscolaire découverte

15h45

16h30

18h30

Classe	Activité découverte	Possibilité d'accès à l'ALAE
Ou de prise en charge familiale		

Choix 3 : Accueil périscolaire initiation

15h45

17h15

18h30

Classe	Activité initiation	Possibilité d'accès à l'ALAE
Ou de prise en charge familiale		

Choix 4 : Accueil approfondissement/vie associative :

15h45

18h30

Classe puis au choix	Transport	Séance associative (<i>durée variable</i>)
	Pas de séance club, possibilité de participer à l'atelier spécifique	Possibilité d'accès à l'ALAE
	Pas de séance club, les personnes autorisées peuvent récupérer l'enfant	

Légende :

Couleur	Contenu	Responsabilité des enfants
	Enseignement	Éducation nationale
	Vie familiale	Responsables légaux
	Temps d'Activité Périscolaire	Commune
	Accueil de Loisirs Associé à l'École (garderie pour la maternelle)	Commune
	Contenu associatif	Association

Les parents inscrivent leur enfant pour une période complète (comprise entre deux vacances scolaires). Ils précisent le mode d'accueil désiré pour chaque soir de la

semaine.

CONTENUS

École maternelle

Accueil découverte :

chaque soir, de 15h45 à 16h30, les enfants inscrits pourront participer à un des quatre ateliers. Les enfants peuvent s'inscrire pour le nombre de séances hebdomadaires souhaitées par la famille, mais l'inscription se fait obligatoirement pour une période complète (entre deux vacances scolaires)

Ludothèque C'est le royaume des jeux éducatifs ! En favorisant le jeu, un espace de convivialité, d'éducation et de sociabilisation est proposé pour le plus grand plaisir des enfants.	Expression Artistique Les activités d'expression artistique permettent de développer l'imagination et le sens de l'observation des enfants et de leur ouvrir l'esprit vers des disciplines culturelles telles que le chant, la danse, le théâtre, la musique...	Motricité Agir et s'exprimer avec son corps ! Différents types d'activité sont suggérés : déplacements (grimper, ramper, sauter, rouler, glisser...), équilibres, jeux de balles, d'opposition, jeux d'adresse, séances d'expression corporelle (rondes, danses, mimes...)	Autour du livre Il y en a pour tous les goûts à chaque séance : des histoires, des récits magiques, des contes fabuleux ponctués de chansons, de comptines, de bruitages, d'accessoires en tous genres... un régal pour les petites oreilles !
---	---	--	--

Accueil Vie Associative :

Deux associations se sont portées volontaires pour proposer des séances associatives aux enfants de maternelle. L'inscription est valable toute l'année.

Activité	Jour	Âge	Lieu	Horaires
Judo	Lundi	4-5 ans	Chercuzac	16h - 17h15
Tennis	Jeudi	5-8 ans	Chercuzac	16h-17h

École élémentaire

Accueil découverte :

Chaque soir, les enfants inscrits peuvent choisir une des quatre activités. Les enfants peuvent s'inscrire pour le nombre de séances hebdomadaires souhaitées par la famille, mais l'inscription se fait obligatoirement pour une période complète (entre deux vacances scolaires).

	Activités au choix			
Lundi	Énigmes et casse-tête	Jeux de société	Marionnettes	Club multimédia
Mardi	Club Photo	Loisirs Créatifs	Expériences scientifiques	Club multimédia
Jeudi	Énigmes et casse-tête	Jeux de société	Marionnettes	Club multimédia
Vendredi	Club Photo	Loisirs Créatifs	Expériences scientifiques	Club multimédia

Accueil initiation :

Les enfants ont le choix entre deux thématiques. L'inscription se fait pour une période complète et obligatoirement pour deux séances hebdomadaires : lundi et jeudi et/ou mardi et vendredi

	CP-CE1	CE2-CM1-CM2
Lundi et Jeudi	Art et culture	Sports
Mardi et Vendredi	Sports	Art et culture

Accueil vie associative :

L'offre associative est large. Les inscriptions se font pour l'année, directement auprès des associations.

Activité	Jour	Âge	Lieu	Horaires
Bridge	Lundi	9-11 ans	Salle E. Zola	16h-17h30
Danse	Mardi	8-11 ans	Centre Socio	16h-17h
Foot-Ball	Jeudi	7-10 ans	Chercuzac	16h-17h15
Gym	Vendredi	6-8 ans	Chercuzac	16h-17h
Judo	Jeudi	6-7 ans	Chercuzac	16h-17h15
Tennis	Jeudi	5-8 ans	Chercuzac	16h-17h
Tennis	Vendredi	8-11 ans	Chercuzac	16h-17h30
Théâtre	Lundi	6-9 ans	Centre Socio	16h-17h

Quel que soit le type d'accueil choisi, les heures de fin d'activité sont

impératives.

OFFRE COMPLEMENTAIRE

L'étude surveillée :

La commune est organisatrice d'une étude surveillée destinée aux enfants de cycle III (CE2, CM1 et CM2). Elle se déroule tous les soirs d'école, de 15h45 à 17h15. De 15h45 à 16h15, les enfants sont en récréation, ensuite ils entrent en étude. L'inscription et la facturation sont mensuelles.

Les cours de musique :

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dordogne (CRDD) est associé au dispositif. Les responsables réajustent les horaires des enseignements spécialisés pour qu'ils correspondent aux heures de sortie de classe des enfants.

Les projets ponctuels :

A chaque période, le programme des TAP est enrichi d'offres complémentaires en fonction des possibilités et opportunités rencontrées (cycles d'initiation complémentaires, projets locaux de saison...).

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE HISTORIQUE

La commune de Chancelade était dotée d'un accueil de loisirs périscolaire dès avant la réforme. Cet accueil de loisirs continuera de fonctionner aux mêmes conditions de participation et de facturation.

LE MERCREDI

Les enfants ont classe de 9h à 12h. Le matin, un accueil périscolaire est ouvert de 7h15 à 9h. A la sortie des classes, les familles ont plusieurs possibilités :

- venir chercher leur enfant entre 12h et 12h30 (surveillance des enfants assurée par un agent communal)
- inscrire leur enfant au restaurant scolaire et venir le chercher à 13h
- inscrire leur enfant au centre de loisirs. Dans ce cas, l'enfant est pris en charge par l'équipe d'animation dès la sortie de la classe. Les parents peuvent venir le chercher le soir entre 17h et 18h30.

LES VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs multisites de Chancelade continuera de proposer une offre d'accueil de loisirs éducatifs aux enfants durant toutes les vacances scolaires sauf celles de Noël et les deux premières semaines pleines d'août.

MODALITES PRATIQUES

Toutes les modalités de participation, d'inscription, de facturation sont décrites dans le règlement intérieur qui devra être entériné par chaque famille utilisatrice du service.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires sont associés au projet de façon plus ou moins directe.

Les partenaires éducatifs :

- x Les enseignants
- x Les associations Chanceladaises
- x Les représentants des parents d'élèves

Ils seront acteurs de la co-éducation en étant associés à la définition des objectifs éducatifs, à la précision des moyens pédagogiques de mise en œuvre ainsi qu'à l'évaluation. Ce projet doit pouvoir permettre l'émergence d'une unité éducative sur le territoire chanceladais par le partage de valeurs et par l'action complémentaire des différents acteurs éducatifs.

Les partenaires impliqués dans l'offre permise par le dispositif

- x Les associations Chanceladaises
- x Les services municipaux (ludothèque et médiathèque)
- x Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dordogne
- x Les intervenants culturels et sportifs recrutés dans le cadre des accueils initiation

Ils seront impliqués directement dans l'offre de TAP faite aux familles.

Les partenaires institutionnels et financiers :

- x La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- x La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Dordogne
- x La Caisse d'Allocations Familiales de Dordogne
- x La Mutualité Sociale Agricole

Ils accompagnent la mise en œuvre du projet financièrement et méthodologiquement. Ils s'assurent du respect des réglementations.

Le CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

La commune de Chancelade a contractualisé un CEJ avec la CAF de Dordogne. Il prévoit l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires. La commune a demandé l'inclusion des nouvelles modalités d'accueils des enfants au CEJ actuel. En fonction de la politique nationale décidée par la CNAF, une réponse sera apportée à la collectivité.

CONDUITE DU PROJET

Ce projet est conduit par la Mairie de Chancelade dont le responsable est M. Le Maire. Il prend les décisions concernant la menée du projet de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Il délègue son autorité au Directeur du Service Animation/Jeunesse qui assure la direction quotidienne en lien avec sa supérieure hiérarchique, la Directrice Générale des Services.

Responsabilités :

La commune de Chancelade prend en charge l'organisation des accueils découverte et initiation, ainsi que le transport des enfants vers les lieux d'activités associatives.

Les enseignants assurent les départs « vie familiale ».

Les intervenants associatifs prennent en charge les enfants qui leur sont confiés par les agents communaux.

Contenus :

La commune de Chancelade n'intervient en aucune façon dans les contenus proposés par les enseignants ou par les intervenants associatifs.

Suivi du dispositif :

Un comité de suivi est créé.

Il est composé de représentants:

- De l'équipe d'élus municipaux
- Des techniciens de la commune
- Des enseignants
- Des parents d'élèves
- Des responsables associatifs

Il se réunira deux fois par an. L'objet de ce comité de suivi sera d'évaluer à la fois le fonctionnement du dispositif mais aussi l'impact éducatif de la réforme. Des critères et indicateurs d'évaluation seront définis lors de la première rencontre.